

NEWS



SOLIDARNOSCI

ISSN 0771-9388

Editeur responsable : Jerzy Milewski

9, ave. de la Joyeuse Entrée, 1040 Bruxelles Belgique

No : 81

Bi-mensuel

Date : le 15 décembre 1986

LE 13 DECEMBRE 1986: NSZZ "SOLIDARNOSC" CINQ ANS APRES LA LOI MARTIALE

LE 13 DECEMBRE 1986 marquera le cinquième anniversaire de l'imposition de l'état de guerre en Pologne. Tout au long de ces années difficiles, les travailleurs polonais, se reconnaissant dans leur syndicat libre et indépendant, NSZZ "Solidarnosc", ont su garder vivante leur lutte pacifique pour le respect des droits humains et syndicaux, ce qui leur a valu l'estime et la solidarité des travailleurs de par le monde. A la juste revendication des travailleurs polonais d'être pleinement associés à la résolution des graves problèmes économiques et sociaux de leur pays, les autorités n'ont jusqu'à présent répondu que par le mutisme et la répression. Aussi est-il indispensable que NSZZ "Solidarnosc" poursuive son action.

Tout comme par le passé, mais plus encore aujourd'hui, de par sa récente affiliation à la Confédération Internationale des Syndicats Libres et à la Confédération Mondiale du Travail, NSZZ "Solidarnosc" peut compter sur la solidarité active du mouvement syndical libre international dans ses efforts en vue de faire pleinement respecter en Pologne les droits syndicaux et humains.

John Vanderveken, secrétaire général de la Confédération Internationale des Syndicats Libres.

LE 13 DECEMBRE 1981 - cinq ans se sont écoulés déjà depuis le coup de force du général Jaruzelski en Pologne.

La date du 13 décembre 1981 restera dans l'histoire comme celle d'un grand échec du communisme polonais et international.

A partir de cette date, les spéculations sur l'évolution du pouvoir communiste, ses capacités d'adaptation, sa volonté d'ouverture et de dialogue perdent toute leur crédibilité. Notamment aux yeux du Tiers Monde, où beaucoup se tournaient sincèrement vers l'Est, pour un espoir de libération, de développement et de justice sociale.

Pour "Solidarnosc", pour le peuple et pour les travailleurs polonais, le 13 décembre 1981 marque la reprise de beaucoup d'épreuves et de souffrances, mais pas un échec. "Solidarnosc continue, imperturbable, à vivre, à travailler, à être disponible à tout dialogue, à toute négociation qui ne soit pas un jeu de dupes.

Après le 13 décembre 1981, les autorités de la RPP ont voulu retirer à NSZZ "Solidarnosc" sa légalité nationale.

Le 19 novembre 1986, la Confédération Mondiale du Travail et la Confédération Internationale des Syndicats Libres, en affiliant simultanément NSZZ "Solidarnosc", ont proclamé formellement sa légalité et sa légitimité sur le plan international.

Jan Kulakowski, secrétaire général de la Confédération Mondiale du Travail.

* * * * *

COMMUNIQUE

La Commission Provisoire de Coordination (TKK) de NSZZ "Solidarnosc" s'est réunie le 10 novembre 1986.

1. Des représentants du Conseil Provisoire (TR) de NSZZ "Solidarnosc" ont participé à la réunion. La réunion de la TR avec le président du syndicat Lech Walesa du 4 novembre 1986 y a été discutée. Des règles communes y ont été établies sur base des décisions adoptées par le président du syndicat et de la TKK, le 12 octobre 1986.
2. Les participants ont affirmé que les tentatives des autorités pour ne pas mener une politique d'authentique réforme économique, constituent une menace grave pour la Pologne. Les changements à la législation économiques, proposés et annoncés comme la deuxième étape de la réforme économique (voir NEWS 80), y ont

été rejetés essentiellement parce qu'ils sont un retour au contrôle économique au moyen du système si compromis de la commande-distribution. Par conséquent, les participants à cette réunion considèrent les possibilités de sortir de la crise économique comme plus éloignées que jamais.

3. L'analyse des amendements au Droit Pénal (voir NEWS 79) montre qu'ils serviront uniquement à étendre l'arsenal de répressions utilisé contre les militants indépendants. Les projets d'amendements au Droit du Travail, qui, eux aussi, ne feront que renforcer les éléments répressifs, sont également alarmants. Toutes ces mesures, si on les prend toutes ensemble, ne montrent pas, dans le chef des autorités, un désir profond de mener une politique de réformes sociales bénéfiques.

4° P. 12007

NON CENSURE

JANUSZ LODYGA, un travailleur de l'usine Azoty à Pulawy et vice-président des structures régionales de "Solidarnosc" à Pulawy, a été mis en prison le 6 mai soi-disant pour s'être approprié 600.000 zł. des fonds de "Solidarnosc". La police (SB) lui a promis sa libération pour s'occuper de sa fille gravement malade en échange d'une confession avouant qu'il employait cet argent à des fins privées. Lodyga a refusé de signer la confession, lors d'un interrogatoire le 7 novembre, et déclara que l'argent avait été dépensé pour aider des syndicalistes sans travail ou emprisonnés ainsi que leurs familles. Le TR de "Solidarnosc" de la région Centre-Est corrobore sa déclaration et lance un appel pour la libération de ce prisonnier politique.

944 HABITANTS de Stalowa Wola (sud-est de la Pologne) et de la région revendiquent le retour au pluralisme syndical dans une lettre à la Diète, datant de septembre. Dans la firme WSK-PZL de Gorzyce et dans l'aciérie de Stalowa Wola, la SB, la direction et les néo-syndicats ont interrogés les signataires pour connaître les meneurs de cette action et les ont menacés de licenciement.

438 EMPLOYÉS de l'Université de Gdansk ont signé, le 14 octobre, une pétition appelant la Diète à réinstaurer les lois permettant plus d'un syndicat dans une entreprise et le droit d'association pour les étudiants.

UN REPRESENTANT à l'Ouest du mouvement "Liberté et Paix" a envoyé de la part de "Liberté et Paix", du Kos et d'autres groupes indépendants polonais, ainsi que de la part du Bureau de Coordination à l'étranger de NSZZ "Solidarnosc" une lettre à Vaclav Havel, membre du groupe tchèque "Charte 77", le félicitant pour son prix Erasme.

DE L'AMONIAQUE provenant du boucherie industrielle a empoisonné la rivière et le lac Elk (nord-est de la Pologne) à la mi-août. Le poison a tué la majeure partie de la faune et de la flore aquatique. Des tests ont montré des quantités dépassant 145 mg d'amoniac par litre d'eau avec 20% de contenu toxique. Les poissons meurent si les doses dépassent 2 mg/l. Les bouteilles contenant l'eau à analyser ont disparu après l'accident et une copie des résultats de l'analyse n'a été communiquée qu'au seul bureau provincial du syndicat des pêcheurs. Il n'a pas eu d'autre enquête.

IL Y A plus d'1.500.000 personnes sans domicile en Pologne, selon les déclarations d'un volontaire du "Refuge du Frère Albert" à Wrocław. Contredisant ainsi les déclarations du porte-parole du gouvernement Jerzy Urban qui clamait qu'il n'y en avait pas une seule dans le pays. Jerzy Janoszki a dit qu'il a été interrogé par la police à la suite d'une conférence qu'il a faite à Wrocław "parce qu'il parlait de gens qui n'existent pas en Pologne". Le refuge, né il y a trois ans et cas unique en Pologne, comprend des baraquements faits de bois récupéré et abrite 100 lits. Trois volontaires y vivent en permanence.

Lors d'une conférence à Czestochowa, Janoszki a fait remarquer que plus de 250.000 sans abri sont des femmes et qu'il y a plus de 50.000 sans abri à Varsovie. Plus

de 75% des 1.500.000 sont des invalides qui ne remplissent pas toutes les conditions requises pour bénéficier d'une pension parce qu'ils ne savent pas prouver 10 ans de travail. Il a relevé le besoin cruel de soupes populaires, mais a ajouté que les autorités rendaient impossible même cette aide minimale. Il a lancé un appel demandant des vêtements usagés, des médicaments, de la nourriture et des détergents pour le "Refuge du Frère Albert" (Wrocław, ul Lotnicza, 103, Pologne).

DES MILITANTS INDEPENDANTS tchèques ont commencé à publier un trimestriel intitulé "Solidarnosc" dédié aux éditions polonaises. Le numéro un comprend des articles sur Août 80, la mort du père Popieluszko, le mouvement "Liberté et Paix" et les prisonniers politiques.

FRANCOISE SAGAN a annoncé ce 3 novembre que les droits d'auteur de ses livres publiés en Pologne iraient à "Solidarnosc" et serviraient à aider les jeunes auteurs. Elle a demandé aux autres écrivains français de faire de même. Elle accompagnait en Pologne l'ex-ministre français de la Culture qui a invité Lech Walesa pour une visite en France.

UNE NOUVELLE REFORME ECONOMIQUE

"NOUS AVONS BESOIN de rectifier les mythes et les symboles qui nous empêchent de comprendre. Nous devons être prêts à formuler un programme de réforme qui soit le prolongement éthique des positions prises par les grévistes de Gdansk, Jasztarbe et Szczecin en 80, mais qui, intellectuellement, ira plus loin." C'est la conclusion de Tomasz Gruszecki dans l'article du Tygodnik Mazowsze. Dans sa polémique indirecte avec le nouveau projet officiel de réforme économique (NEWS 80), Gruszecki jette un regard empli de fraîcheur sur les postulats acceptés par les auteurs des Accords d'Août 80. Economiste et en 81 conseiller du Réseau des Entreprises de Pointe (SIEC), il se pose des questions sur la possibilité d'appliquer le programme économique de "Solidarnosc", presque six ans après qu'il ait été formulé.

Gruszecki pose deux objections générales. D'abord, il déclare que la réforme doit aujourd'hui faire face à toute une série de nouvelles conditions: un retard technologique croissant, une diminution significative de la part polonaise sur le marché de la production internationale une inflation et une instabilité persistantes et une dépréciation des actifs. Tout ceci compliqué par la nécessité de transformer les structures de production du pays, qui est aggravée par l'absence totale d'idées pour mener à bien cette transformation. De plus, il remarque un intérêt croissant au niveau individuel pour des activités économiques en dehors du secteur public.

Le programme de "Solidarnosc" est né en tant que réaction critique aux réformes économiques officielles exigées par les Accords d'Août 80. Le projet gouvernemental se concentrait sur les entreprises d'Etat, le projet de "Solidarnosc" fit de même puisque tous ses membres étaient employés par le secteur public. Et puisque le 13 décembre 1981 a rendu toute discussion impossible et que le programme réformateur de "Solidarnosc" n'a évidemment pas pu voir le jour,

Gruszecki pose huit hypothèses qui sont le point de départ d'un débat renouvelé.

1) "L'économie est le premier et principal secteur de l'Etat."

Selon lui, si le secteur public industriel avait été réorganisé, tout se serait naturellement mis en place. Il n'y aurait pas eu de discussion sur la vision industrielle du pays: une Pologne hérissée de hauts-fourneaux et de charbonnages. Après cinq ans, il est tout à fait évident que les secteurs "marginaux" sont les plus dynamiques, et précisément, les secteurs qui ont toujours été considérés comme des exceptions. La production des entreprises agricoles privées a été très stable, par exemple. Le secteur privé tout entier (y compris les entreprises agricoles privées) contribue à près de 20% du revenu national et emploient environ 28% de la population active et cela ne cesse de croître.

2) "L'entreprise publique est l'unité de base de l'économie."

Plutôt que d'affirmer que le progrès serait garanti si on mettait sur pied une formule pour assurer l'indépendance et l'autogestion des entreprises d'Etat, Gruszecki souligne le besoin de reconnaître toute unité économique comme une "entreprise", avec des droits égaux quel qu'en soit le propriétaire. Il voudrait en finir avec la pratique de l'imposition de cadres légaux spéciaux pour certains secteurs spécifiques. Il fait également remarquer que les entreprises d'Etat ne sont pas tout à fait de vraies unités économiques.

En effet, une unité économique, possède son propre actif, est responsable pour son capital risqué, a un entrepreneur dont le but est une analyse optimum des coûts et bénéfices et possède le contrôle des décisions touchant la tendance de sa production. Or, jusqu'à présent, les entreprises d'Etat sont des pseudo-unités économiques puisque les risques encourus par leur actifs sont couverts par le budget de l'Etat, les travailleurs font les frais des conditions déplorables de travail et de salaires et l'acheteur souffre de la mauvaise gestion de la production.

3) "Le rôle des conseils d'autogestion ouvrière dans l'économie"

Selon Gruszecki, la réponse à ceci est liée au fait de savoir si les conseils sont regardés comme des outils dans la lutte pour une efficacité économique accrue ou comme des organes qui résolvent les problèmes sociaux. A cela, il faut ajouter le fait de savoir qui participe au processus de décision de l'entreprise, selon qu'il est travailleur, propriétaire ou co-propriétaire. Il existe une sphère "ultime" de décision pour laquelle, seul, le propriétaire, c'est-à-dire celui qui risque son capital, est habilité. Et les conseils, en tant que représentants des travailleurs, possèdent légalement le statut de propriétaires, cependant, ils n'ont aucun droit sur les décisions qui se prennent dans cette sphère "ultime", c-à-d celles qui touchent au capital de leur entreprise. De nouveau, la pratique les révèle comme des pseudo-unités économiques.

Pourtant, ceci ne veut pas dire qu'il faille reprendre entièrement cette sphère de décision à la bureaucratie de l'Etat. On doit viser des solutions qui lieraient plus directement les salaires des travailleurs aux risques du capital. Gruszecki suggère quelques so-

lutions possibles: la location de certains blocs de capital de production à des groupes de travailleurs auto-organisés qui négocieraient des contrats avec des agences d'Etat pour des productions spécifiques et contre paiement de la location; ou l'introduction de parts d'entreprises aux mains des conseils au nom des travailleurs. Pour lui, toute solution de ce genre amènerait les conseils plus près des travailleurs par la division de l'entreprise au niveau de la production en petits groupes de travailleurs, responsables, d'une certaine façon, de l'efficacité de leur entreprise. Les travailleurs devraient aussi pouvoir décider s'ils veulent plus de droits avec les responsabilités qui y correspondent ou seulement se limiter à accomplir les ordres de l'entrepreneur.

Gruszecki considère que la construction économique des conseils doit être repensée, mais ajoute que leur rôle d'organes démocratiquement élus qui négocient les solutions des problèmes de travail et de salaires ne peuvent être remis en question

4) "L'économie polonaise est riche mais mal gérée"

Le programme de "Solidarnosc" assurait que le premier problème n'était pas l'afflux des investissements de productions mais la direction qu'on lui donnait. Non pas "quoi" et "d'où" mais bien "à qui" et "sur quelles bases". On pensait qu'il suffisait simplement de remodeler les blocs, c-à-d les entreprises d'Etat.

Gruszecki, lui, affirme que les "blocs" se sont désintégrés entretemps. Le flot des crédits occidentaux s'est tari laissant le pays, seul, face à la dépréciation de ses outils aggravée par des dettes croissantes. La production de consommation est un vaste désert: il n'y a plus de boulangeries, de laiteries, de fromageries ou d'usines de transformations de fruits. Tout est parti en complexes industriels gigantesques qui absorbent un flot continu de devises fortes.

Le problème n'est plus où et selon quels critères diriger les investissements mais bien dans quoi le pays devrait-il cesser d'investir. Et bien sûr, des entreprises déficitaires sont soutenues de force et les planificateurs centraux insistent sur le fait qu'on ne peut licencier les travailleurs, pour le bien de quelque mécanisme du marché.

Gruszecki rejette ce raisonnement d'abord parce que l'emploi dans les entreprises déficitaires réduit celui des entreprises dynamiques. Ensuite, parce que les travailleurs, eux-même, quittent de leur propre chef ces entreprises pour cause de bas salaires ou parce que ceux-ci, soutenus artificiellement accroissent les déficits internes. Il se pose également des questions sur le PFAZ, ou fonds d'entreprise pour le recyclage des employés, qui, selon lui, sert à tout sauf au recyclage.

5) "Toute réforme économique doit lier marché planifié et marché libre"

Gruszecki pense que ces deux concepts sont généralement confondus: l'idée de "sphère" du marché (c-à-d les secteurs de l'économie qui sont laissés au marché libre) et le fond auquel on permet de s'emparer des mécanismes du marché. Il trouve ce dernier inadmissible, considérant que le marché libre ne peut être fractionné. C'est tout ou rien. Pour lui, toute ingérence administrative est fatale: si la construction

ou la loi fiscale freine la croissance de nouvelles briqueteries ou de nouvelles implantations, les prix vont inévitablement augmenter. En Pologne, les augmentations des prix sont officiellement condamnées sur le marché libre alors que ces mécanismes permettent aux planificateurs d'imposer des contrôles des prix et profits très stricts et d'ordonner, au nom de la justice, des allocations formidables de ressources à "ceux qui en ont le plus besoin": l'industrie lourde. Le cercle se referme.

Gruszecki réfute un autre argument selon lequel le marché libre et le planifié s'aident et s'encouragent mutuellement. L'expérience prouve, pourtant, que la logique inhérente à la planification centrale est plus que jamais inverse à celle du marché libre qui tend à devenir moribonde sous le règne de la planification centrale.

6) "La croyance dans le pouvoir rectificateur de la loi".

Le programme de "Solidarnosc" croyait garanti le fait que l'économie pouvait être réformée via la législation. Affirmation découlant du désordre économique des années 70. C'est pourquoi on appliqua des cataplasmes de lois à divers secteurs de l'économie. Avec en résultat un pléthore de lois et règlements, parfois même contradictoires, qui gênent la libre entreprise. D'où la question: combien faut-il de lois économiques pour ne pas en arriver à inhiber l'initiative économique.

7) "L'Etat dans l'économie: combien et pourquoi?"

Le programme de "Solidarnosc" pensait qu'il serait suffisant pour se débarrasser des dirigeants incompetents et qu'alors, il pourrait gagner l'Etat à ses idées de réformes. Aujourd'hui, le projet économique officiel suppose que l'Etat doit être présent partout et que les discussions sont confinées au nombre de ministères et d'outils qui doivent être distribués. Pas aussi simple, pour Gruszecki: l'économie est faite de besoins différents, d'initiatives différentes et de réciprocité, alors que l'Etat use d'abord d'autorité et

de force. Les deux sont des entités séparées qui, bien que dépendantes, sont en grande partie autonomes. Selon lui, le rôle de l'Etat est largement négatif: il gêne plus qu'il ne stimule. Il prévoit que la tendance de la future réforme sera de travailler non seulement sur le rôle moindre de la politique dans l'économie mais en plus sur le rôle moindre de l'Etat dans cette économie.

8) "Réforme et Etat social"

L'Etat doit jouer le rôle de gardien, de celui qui prend soin de la nation, selon la sagesse officielle. Seulement avec quoi, se demande Gruszecki. Les avantages sociaux sont douloureusement mal adaptés et les gens doivent de plus en plus recourir au marché noir et aux sources occidentales pour les médicaments, ils doivent mendier leur logement et une multitude d'autres biens et services. L'échec de l'Etat social en Pologne dans la fourniture même marginale de soins adéquats rend de plus en plus attractive l'idée d'écoles privées de cliniques privées et de compagnies d'assurances privées. Cependant, Gruszecki admet qu'il faudra encore longtemps avant de briser le monopole de l'Etat dans ce domaine.

En Conclusion

Pas une solution ne garantit d'elle-même la justice. Cependant, il y a de l'espoir parce que les gens commencent à associer justice économique avec marché libre plutôt qu'avec allocations centrales par les planificateurs et représentants d'"organisations politiques" (lire parti communiste). Si le marché libre est encore regardé avec suspicion puisque c'est le domaine du "mal" bourgeois où il faut avoir de l'argent Gruszecki affirme que sa simplicité et son efficacité sont attractives en comparaison avec l'incompétence de ce qu'il appelle l'Etat Moloch.

Sources: Kos n° 104/03.11.86; Tygodnik Mazowsze n° 186/05.11.86, 187/12.11.86; Wola n° 36/17.11.86; Z dnia na dzien n° 32-421/17.11-23.11.86.

CHERS LECTEURS, LE PROCHAIN NEWS PARAITRA LE 15 JANVIER 1987.
NOUS VOUS SOUHAITONS UN JOYEUX NOEL ET UNE HEUREUSE ANNEE 1987.

